



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion restreinte en visioconférence du 30/04/2026
Président	Roland MEHN
Présents	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Virginie ZERR
Administration	Maxime RINIE, Damien ENGEL

OBLIGATIONS REGIONAL 1 FEMININE et REGIONAL 2 FEMININE – ETAT DÉFINITIF AU 30/04/2026

En application de l'article 4 du règlement des championnats séniors féminines, la Commission Régionale des Compétitions fait un état définitif au regard du respect des obligations pour pouvoir participer aux championnats R1F et R2F.

Elle rappelle que pour la saison 2025/2026 il est fait application des dispositions ci-dessous :

Championnat R1F	Championnat R2F
Participer à la Coupe de France Féminine et, si elle existe, à la coupe régionale (ou celle de son secteur en cas d'absence de coupe régionale)	Participer à la Coupe de France Féminine et, si elle existe, à la coupe régionale (ou celle de son secteur en cas d'absence de coupe régionale)
Avoir une école de football féminines composée au minimum de 12 licenciées U6F à U11F, et au minimum 1 équipe U6F à U11F engagée sur les plateaux d'animation (avec participation à 8 plateaux au moins durant la saison)	Avoir 1 équipe U6F à U11F engagée sur les plateaux d'animation (avec un minimum de 8 licenciées dans ces catégories d'âge et participation à 8 plateaux au moins durant la saison)
Avoir au minimum 1 équipe U12F à U19F engagée dans un championnat régional, de secteur ou de district, et disposer d'un minimum de 12 licenciées dans ces catégories d'âge. Les ententes ne sont pas valables vis-à-vis de cette obligation.	<u>ou</u> 1 équipe U12F à U19F engagée dans un championnat régional, de secteur ou de district (avec un minimum de 12 licenciées dans ces catégories d'âge)
Avoir pour l'équipe senior un entraîneur titulaire a minima du diplôme DF Coach Seniors , présent en cette qualité sur le banc de touche et la feuille de match.	Avoir pour l'équipe senior un entraîneur titulaire a minima du diplôme CFI Seniors certifié , présent en cette qualité sur le banc de touche et la feuille de match.

En cas de non-respect de ces obligations, toute équipe concernée se verra retirer, pour le classement de la saison en cours, 2 points de pénalité par obligation non respectée.

Chaque saison, un état des lieux provisoire au regard du respect de ces obligations sera publié par la Ligue sur son site internet avant le 31 décembre. Le constat définitif du respect de ces obligations est arrêté le 30 avril.

Rappel pour les équipes en situation d'accèsion (article 3 du Règlement Championnats Seniors Féminines) :

- Participation aux barrages d'accèsion D3F :

Respecter intégralement les dispositions de l'article 33 des Règlements Généraux de la FFF et les présents règlements.

- Accèsion en R1F :

Respecter intégralement les obligations R2F prévues à l'article 4 du Règlement Championnats Seniors Féminines

CLUBS R1F	COUPE	U6F à U11F	U12F à U19F	OBLIGATION ÉDUCATEUR	SANCTIONS
CSO AMNEVILLE	RESPECTÉE	0 licenciée et 0 équipe NON RESPECTÉE	1 licenciée et 0 équipe NON RESPECTÉE	WEBER – BMF RESPECTÉE	-4 pts <i>ne peut pas participer aux barrages d'accèsion D3F</i>
SR COLMAR FA	RESPECTÉE	38 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	71 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	GAVAT – BMF RESPECTÉE	
ESTAC TROYES	RESPECTÉE	18 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	57 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	GRIMET – BMF RESPECTÉE	
FCSR HAGUENAU	RESPECTÉE	19 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	55 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	STUDY – BEF RESPECTÉE	
RS MAGNY	RESPECTÉE	20 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	69 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	LE ROUZIC – BEF RESPECTÉE	
AS MONTIGNY LES METZ	RESPECTÉE	25 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	48 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	COLIN – BMF RESPECTÉE	
US MULHOUSE AZZURRI	RESPECTÉE	16 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	47 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	PARRADO BARRIOS – BEF RESPECTÉE	
AS NANCY LORRAINE	RESPECTÉE	15 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	53 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	VAUTRIN – DES RESPECTÉE	
RC STRASBOURG ALSACE 2	RESPECTÉE	30 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	65 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	ISSENHUTH – BMF RESPECTÉE	
VENDENHEIM FC	RESPECTÉE	43 licenciées et 5 équipes RESPECTÉE	95 licenciées et 6 équipes RESPECTÉE	MAURER – BEF RESPECTÉE	

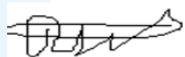
CLUBS R2F	COUPE	U6F à U11F	U12F à U19F	OBLIGATION ÉDUCATEUR	SANCTIONS
VAL DE L'ORNE FC	Interdit de participer	2 licenciées et 0 équipe RESPECTÉE	33 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	CLARENNE – CCFI SE RESPECTÉE	
CS BLENOD	RESPECTÉE	7 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	20 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	BRENIERE – CCFI SE RESPECTÉE	
SAS EPINAL	RESPECTÉE	12 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	47 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	FERREIRA – CCFI SE RESPECTÉE	
US ETTENDORF	RESPECTÉE	14 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	49 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	VOGEL – CCFI SE RESPECTÉE	
FC BEZANNES	NON RESPECTÉE	0 licenciée et 0 équipe NON RESPECTÉE	0 licenciée et 0 équipe NON RESPECTÉE	BERNARD – CCFI SE RESPECTÉE	-4 pts ne peut pas accéder en R1F
AS HATTEN	RESPECTÉE	1 licenciée et 0 équipe NON RESPECTÉE	2 licenciées et 0 équipe NON RESPECTÉE	LUTZ – BMF RESPECTÉE	-2 pts ne peut pas accéder en R1F
FC LONGEVILLE ST AVOLD	RESPECTÉE	4 licenciées et 0 équipe RESPECTÉE	31 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	LEILI - CFF1 NON RESPECTÉE	-2 pts ne peut pas accéder en R1F
SR POUXEUX JARMENIL	RESPECTÉE	4 licenciées et 0 équipe NON RESPECTÉE	2 licenciées et 0 équipe NON RESPECTÉE	NIGMANSKI – CCFI SE RESPECTÉE	-2 pts ne peut pas accéder en R1F
FC MONSWILLER	RESPECTÉE	15 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	50 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	RAJAOBELLISON – BMF RESPECTÉE	
SARREGUEMINES B.FC	RESPECTÉE	20 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	60 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	MANSRI – CFF3 RESPECTÉE	
FC MULHOUSE	RESPECTÉE	15 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	5 licenciées et 0 équipe RESPECTÉE	HIRTZLIN – BMF RESPECTÉE	
GF CENTRE HAUT-RHIN	RESPECTÉE	14 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	37 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	HOFFERT – CFF3 RESPECTÉE	
REIMS GALAXY	RESPECTÉE	2 licenciées et 0 équipe NON RESPECTÉE	3 licenciées et 0 équipe NON RESPECTÉE	KHADDAN – CFI SE RESPECTÉE	-2 pts ne peut pas accéder en R1F
ST GILLES FC	RESPECTÉE	0 licenciée et 0 équipe RESPECTÉE	22 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	FEUERBACH – DF CS RESPECTÉE	
FC SARREBOURG	Interdit de participer	36 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	47 équipes et 3 équipes RESPECTÉE	KRIBS – BEF RESPECTÉE	
ES MOLSHEIM ERNOLSHEIM 2	RESPECTÉE	17 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	79 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	BRASSEUR – BMF RESPECTÉE	
SC SCHILTIGHEIM	RESPECTÉE	12 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	48 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	CHARRADI – CCFI SE RESPECTÉE	
ST DIZIER FF MO	RESPECTÉE	20 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	59 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	DOUET – CFF3 RESPECTÉE	
SR ST DIE KELLERMANN	RESPECTÉE	30 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	57 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	CHRISTOPHE – BMF RESPECTÉE	
SC MARNAVAL	RESPECTÉE	8 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	0 licenciée et 0 équipes RESPECTÉE	FLOQUET – BMF RESPECTÉE	

OLYMPIQUE ST MEMMIE	RESPECTÉE	8 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	52 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	DALLA LIBERA – BEF RESPECTÉE
JS VAUDOISE	RESPECTÉE	4 licenciées et 0 équipe RESPECTÉE	26 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	MORAIS – CCFI SE RESPECTÉE
AS MUSAU STRASBOURG	RESPECTÉE	23 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	44 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	MARTIN – CCFI SE RESPECTÉE
US THIONVILLE LUSITANOS	RESPECTÉE	24 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	65 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	LINGLET – CCFI SE RESPECTÉE
US VANDOEUVRE	RESPECTÉE	30 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	81 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	LAHALLE – CCFI SE RESPECTÉE
CS VEYMERANGE	RESPECTÉE	17 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	65 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	NDIAYE – BMF RESPECTÉE
AS KILSTETT	RESPECTÉE	7 licenciées et 0 équipe RESPECTÉE	36 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	VERGNAUD – DF CS RESPECTÉE
SR COLMAR FA 2	RESPECTÉE	38 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	71 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	DUFOUR – CFF3 RESPECTÉE
FC VENDENHEIM 2	RESPECTÉE	43 licenciées et 5 équipes RESPECTÉE	95 licenciées et 6 équipes RESPECTÉE	GODART – BMF RESPECTÉE

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président
Roland MEHN



Secrétaire de séance
Damien ENGEL

